



## VILLE DU NEUBOURG – EURE

### Conseil Municipal

Séance du 29 janvier 2018

Le vingt-neuf janvier deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Maire.

<b>Date de la séance :</b>	29 janvier 2018
<b>Date de convocation :</b>	23 janvier 2018
<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	27
<b>Nombre de présents :</b>	20
<b>Nombre de votants :</b>	25

**Présents** : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Francis DURAND, Mme Hélène LEROY, Mme Evelyne DUPONT, M. François BIDAULT, maire adjoints, M. Didier ONFRAY, Mme Brigitte LOPEZ, Mme Isabel COUDRAY, Mme Anita LE MERRER, M. Benoit PENET, M. Gilles BARBIER, Mme Stéphanie MONSÉRÉ, M. Hervé VANDERMEERSCH, M. Alain LEROY, Mme Christel BERNARD, M. Benjamin MAUGY, M. Claude PASQUIER, M. Jean Luc BRASTEL et M. Edouard DETAILLE

**Absents ayant donné pouvoir** :

M. Arnaud CHEUX pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER ;  
M. Francis BRONNAZ pouvoir à M. François BIDAULT ;  
M. Francis DAVOUST pouvoir à M. Francis DURAND ;  
M. Philippe DELAUNAY pouvoir à M. Gilles BARBIER ;  
Mme Christelle DEGLOS pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN.

**Absent excusé** : M. Jean-Baptiste MARCHAND.

**Absente** : Mme Evelyne CADIOU.

**Secrétaires de séance** : Mme Anita LE MERRER et Mme Isabel COUDRAY.

-----

➤ **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

**FINANCES**

- Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2018.
- Attribution d'une avance sur la subvention 2018 à l'association « Les p'tits loups » pour le centre de loisirs du Neubourg.
- Foncier du golf : accord pour le maintien des modalités de paiement à la commune dans le cadre de la cession par Monsieur Jacques GARCIA à la SOCIETE DECORATION JACQUES GARCIA.

**ENSEIGNEMENT - VIE ASSOCIATIVE - SPORTS - CULTURE**

*Compte-rendu de la commission du 15 janvier 2018*

- Tarifs pour la représentation de « Jeanne d'arc, l'Opéra rock » du vendredi 05 octobre 2018.
- Festival du Cinéma d'Animation : prise en charge des frais de déplacement pour l'équipe d'Ernest et Célestine.
- Subvention exceptionnelle au club de judo du Neubourg pour le dossier de Yasmine Horlaville.

- Désignation de 2 délégués au SITS (Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire) du Neubourg.

## **URBANISME – AFFAIRES ECONOMIQUES**

*Compte-rendu de la commission du 22 janvier 2018*

- Acquisition d'un terrain de 770 m<sup>2</sup>.
- Désaffectation et déclassement des parcelles AN 246 et AH 122 et cession à la SCI du Hoffard.

## **VOIRIE – AMENAGEMENT URBAIN**

Informations : Procès-verbal du Comité syndical du 2 décembre 2017

## **AFFAIRES SOCIALES**

*Compte-rendu de la commission du 22 janvier 2018*

- Séjour seniors en vacances 2018.
- Tarifs pour la sortie « diner-spectacle » à Evreux.
- Tarifs pour la sortie « Journée au mont Saint-Michel.
- Tarif « imposables du Neubourg » pour la sortie famille au Futuroscope en 2018.

## **CCAS**

*Compte-rendu succinct du Conseil d'Administration du 8 janvier 2017*

## **COMMUNICATION - ANIMATIONS**

*Compte-rendu de la commission du 23 janvier 2018*

## **AFFAIRES DIVERSES**

- Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

-----

### **➤ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017**

→ M. Edouard DETAILLE demande comment a été déterminé le montant de 6 000 € pour les emplacements des transports de fonds. Il compare avec les 105 € demandés à un commerçant pour occuper 5m<sup>2</sup> à l'année (5 m<sup>2</sup> x 21 €). Il ne comprend une telle différence, d'autant plus qu'il s'agit d'une obligation de la loi. Mme Christel BERNARD répond que ce n'est pas une obligation et rappelle que c'est une place sur laquelle il ne sera plus possible de se garer. M. Didier ONFRAY précise qu'il a été expliqué en commission finances que les transports de fonds sont de plus en plus discrets, en voiture banalisée par exemple. M. Edouard DETAILLE insiste sur le fait que la loi impose une sécurisation. Mme Christel BERNARD ajoute que ce sont 2 places qui seront réquisitionnées à chaque fois. M. Edouard DETAILLE indique que dans les autres villes, la facturation n'est pas aussi importante, à Evreux par exemple. Mme Isabelle VAUQUELIN indique qu'il y a dans le centre-ville du Neubourg une concentration importante de banques, ce qui représente un nombre important de places. Madame le Maire explique que chaque ville fait des choix en terme de stationnement : au Neubourg, le stationnement est gratuit. Elle ajoute que c'est à présent aux banques de décider si elle souhaite obtenir ces emplacements : 2 banques ont répondu favorablement, les autres n'ont pas encore répondu.

→ Mme Anita LE MERRER souhaite préciser par rapport à sa remarque sur les tarifs de la cantine que c'est uniquement le tarif à 5,20 € qui lui paraît conséquent pour les parents.

-----

## ➤ COMMISSION FINANCES

### → Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2018

Madame le Maire présente les dépenses d'investissements à autoriser avant le vote du budget qui aura lieu fin mars :

- au compte 2111, « terrains nus », il s'agit du terrain Deygout, pour 34 650 €, prévu au cas où la vente interviendrait avant le vote du budget ;
- au compte 215781, « Autre matériel et outillage de voirie », il s'agit d'une berce pour un montant de 6 120,00 € ;
- au compte 2182, il s'agit d'un camion benne pour les services techniques (18 474,91 €) ;
- et au compte 21886, ce sont les conteneurs isothermes, appelés « norvégiennes » pour le transport des repas de Dupont de l'Eure à Jean Moulin (montant : 13 137,80 €).

### **DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-001 : OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2018**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) ;

CONSIDÉRANT que le budget primitif sera soumis au vote du Conseil Municipal fin mars et afin d'être en mesure de faire face à des dépenses d'investissements nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, il est proposé d'ouvrir par anticipation en investissement les crédits budgétaires suivants pour les dépenses d'investissement concernées ;

CONSIDÉRANT que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2017 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») s'élève à 2 173 242 € ;

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 543 310,50 €, soit 25% de 2 173 242 € pour les dépenses suivantes :

- 1 berce pour 6 120,00 € au compte 21578.
- 6 conteneurs isothermes pour le transport de produits alimentaires pour 13 137,80 € au compte 2188.
- acquisition d'un terrain de 770 m<sup>2</sup> issu de la division parcellaire de la parcelle AM 100 pour 34 650 € au compte 2111.
- acquisition d'un camion benne de 3,5T pour 18 474,91 € TT au compte 2182.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dont l'affectation est la suivante :

<b>Chapitre 21</b>		<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>72 382,71 €</b>
Compte	2111	Terrains nus	34 650 €
Compte	21578	Autre matériel et outillage de voirie	6 120,00 €
Compte	2182	Matériel de transport	18 474, 91 €
Compte	2188	Autres immobilisations corporelles	13 137,80 €
<b>TOTAL</b> (inférieur au plafond autorisé de 543 310,50 €)			<b>72 382,71 €</b>

**Adopté à la majorité** - 1 ABSTENTION : Mme Christel BERNARD

-----

### → Attribution d'une avance sur la subvention 2018 à l'association « Les p'tits loups » pour le centre de loisirs du Neubourg

Madame le Maire laisse la parole à Mme Hélène LEROY qui explique que l'association « Les p'tits loups » qui gère le centre de loisirs a besoin d'une avance sur sa subvention 2018 pour payer les charges sociales qui tombent en début d'année. Mme Christel BERNARD témoigne qu'il est important, pour les associations employant des salariés, de prévoir un fonds de roulement. Madame le Maire indique que les subventions seront votées fin mars. Mme Christel BERNARD ajoute qu'elles sont versées généralement aux associations fin avril, début mai.

### **DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-002 : ATTRIBUTION D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION 2018 A L'ASSOCIATION « LES P'TITS LOUPS » POUR LE CENTRE DE LOISIRS DU NEUBOURG**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- accepte le versement d'une avance sur la subvention 2018 d'un montant de 10.000 € à l'association «Les p'tits loups ».
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2018.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Adopté à la majorité** - 1 ABSTENTION : Mme Hélène LEROY

-----

→ **Foncier du golf : accord pour le maintien des modalités de paiement à la commune dans le cadre de la cession par Monsieur Jacques GARCIA à la SOCIETE DECORATION JACQUES GARCIA**

Madame le Maire rappelle aux conseillers qu'ils ont eu copie du courrier du notaire avec leur convocation et ajoute les informations suivantes :

- La société de décoration de M. Jacques GARCIA est une SAS (Société par Actions Simplifiée) ;
  - La créance de prix payable à terme (reste 3 termes au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 2020 et 2021) est inchangée – c'est-à-dire que le débiteur est toujours le même, à savoir M. Jacques GARCIA.
  - Si M. Jacques GARCIA n'était plus associé de la société, la garantie hypothécaire demeurerait – de sorte que si le débiteur n'honorait pas ses échéances (M. Jacques GARCIA), la commune pourrait exercer son droit de suite sur le terrain du golf de la même manière ;
  - Si M. Jacques GARCIA décédait, le risque est le même qu'aujourd'hui, la commune serait créancière du solde du prix contre sa succession, qui lui devrait la somme.
- Comme le résume M. Claude PASQUIER, l'important est que la commune soit payée.

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-003 : FONCIER DU GOLF : ACCORD POUR LE MAINTIEN DES MODALITES DE PAIEMENT A LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA CESSION PAR MONSIEUR JACQUES GARCIA A LA SOCIETE DECORATION JACQUES GARCIA**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 26/09/2011 autorisant la vente à Monsieur Jacques GARCIA pour le prix de 2 500 000 € des parcelles constituant le foncier du golf ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 30/01/2012 relative à la vente des parcelles constituant le foncier du golf portant sur les conditions de la vente et les modalités du paiement à terme ;

CONSIDÉRANT qu'un accord sur les conditions du paiement à terme et sur les garanties pour assurer le règlement intégral du prix de vente avait été conclu entre la commune et Monsieur Jacques GARCIA dans les termes suivants :

- Une somme de 400 000 € payable le jour de la vente,
- Le solde payé en 9 échéances annuelles de 233 333,33 € le 1er janvier de chaque année,
- Jusqu'au remboursement intégral de la somme, des intérêts calculés sur le montant du capital restant dû, seront versés, chaque année par l'acquéreur,
- Garantie du paiement à terme : réserve du privilège et action résolutoire en application de l'article 2374-1° du code civil pourront être exercés,
- Assurance en cas de décès de l'acquéreur d'un montant égal au solde dû sera souscrite par l'acquéreur ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jacques GARCIA envisage de céder le foncier du golf à sa société DECORATION JACQUES GARCIA ;

CONSIDÉRANT que les garanties prises initialement au profit de la commune avec Monsieur Jacques GARCIA seront reprises par la société DECORATION JACQUES GARCIA, garantissant le paiement intégral du prix de vente jusqu'au 1er janvier 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- donne son accord sur le maintien, au profit de la société DECORATION JACQUES GARCIA, des modalités de paiement pour la cession du foncier du golf, garantissant à la commune le paiement intégral du solde jusqu'au 21 janvier 2021.

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Adopté à la majorité**

1 ABSTENTION : M. Didier ONFRAY

-----

➤ **COMMISSION ENSEIGNEMENT, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS, CULTURE**

**Lecture du rapport par Mme Anita LE MERRER**

**Réunion du 15 janvier 2018**

**Présents :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Christel BERNARD, Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Isabel COUDRAY, M. Gilles BARBIER, Mme Brigitte LOPEZ, Mme Anita LE MERRER et M. Francis DURAND.

**Excusée :** Mme Christelle DEGLOS.

**Assistait :** Mme Laurine DOUBET.

**CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE**

→ **Bilan**

- « **Molière est dans le placard** » avec les Tréteaux de France. Les élèves et enseignants ont été ravis.

- **Bilan du cinéma pour 2017**

Les chiffres de fréquentation du cinéma du Viking en 2017 sont stables soit 42 459 entrées ; Au niveau national, la fréquentation des salles de cinéma en 2017 est en légère baisse de 1,8 % par rapport à 2016 (3<sup>ème</sup> plus haut niveau depuis 50 ans).

A noter, la performance du film « Raid Dingue » avec 4 597 entrées avec une moyenne de 96 spectateurs par séance (48 séances).

La fréquentation de 2017 est supérieure à toutes les autres années précédentes.

Le cinéma Le Viking a été fermé pendant trois semaines et deux jours en septembre 2017.

38 spectateurs en moyenne par séance.

→ **Les rendez-vous à venir**

- Projection « **Le maître est l'enfant** » le **30 janvier à 18h00**.

- **FCA**

**Inauguration** le samedi 3 février à 11h

**Lancement des projections** et remise des prix le mercredi 21 février.

**Animations** : Jeu concours Courrier de l'Eure « Dessine un gâteau d'anniversaire des 10 ans du FCA avec ton héros préféré » du 17 janvier au 14 février.

Jeu de création, organisé par la commune pour les enfants.

**Expositions** : Bambi, documents et collections privées au musée d'Anatomie, Cinéma d'ombres animées, histoires et techniques à la médiathèque, anniversaires de deux personnages emblématiques de Walt Disney : Mickey et Bambi au cinéma Le Viking puis une vitrine du festival à l'Office de tourisme.

**Projections de films pour les scolaires**

**Après-midi Nostalgie Disney avec « Bambi », le mardi 27 février**

**Projection d'Ernest et Célestine** en présence du producteur Didier Brunner et de Zyk et Zaza, le **jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018 à 19h00**.

- **Lancement du livre « Façades, briques, faïence ... du Neubourg »** le samedi 10 février à 11h.

Jeudi 15 février : Autour de la brique « Façades du Neubourg » visite de La briqueterie Lagrive.

- **Quatuor Varèse** le vendredi 16 mars. Les Varèse joueront le contemporain Philip Glass, Beethoven et le Quatuor de Debussy.

- **BD Concert de l'Orchestre Régional de Normandie** le vendredi 30 mars.

- **Le thème des JEP** en 2018 est l'art du partage. Il est proposé d'ouvrir les équipements sportifs de la ville au public. M. Marche préparera le thème des années 1900-1918.

Il fera paraître son livre sur la guerre 14-18 le 11 novembre 2018.

→ **AG au Chœur du Neubourg** du 15 décembre 2017. Modification des statuts avec le siège social à la Mairie au lieu du Presbytère. Passage de la cotisation de 15 à 10 €. Excédent 2017 : 754,88 €. 26 adhérents et il en faudrait 80 pour obtenir une aide de la Fondation du patrimoine.

→ **Bilan financier Téléthon** du 19 décembre 2017 : **résultat de 8 944 €**. Baisse de 1 300 € par rapport à l'an dernier, mais il est constaté un recul de 30% au niveau national. Remerciements à la municipalité du Neubourg.

→ **AG du Centre de loisirs**, le 20 décembre 2017 : celui-ci a retrouvé son effectif depuis septembre 2017. Les prix des repas ont été renégociés et revus à la baisse (de 3,33 € à 2,89 €)

→ **AG de l'amicale Neubourgeoise de Pétanque**

L'association compte 10 jeunes de moins de 16 ans. En 2017 54 licenciés et 8 adhérents. Budget : 22 285,61 € de recettes et 593,37 € de résultat.

## **ENSEIGNEMENT ET SPORT**

→ **Actualités scolaires**

- **Pas de fermeture de classe en maternelle**

- Le conseil municipal de la commune de La Neuville du Bosc demande à scolariser ses enfants au Neubourg.

- **Intervention d'éducation routière avec Mobilipass** : 1<sup>ère</sup> intervention à l'école Jean Moulin avec la police municipale.

- **Musée National de l'Education** : ce musée conserve 32 modèles de botanique du Dr Auzoux. Le Musée de l'Ecorché d'Anatomie du Neubourg a prêté des pièces pour l'exposition « Belles plantes ! Les modèles botaniques du Dr Auzoux » à partir du 25 mai.

→ **La commission Communale des Enfants et des Jeunes** : 1<sup>ère</sup> réunion le 23 janvier.

→ **Actualités sportives** :

- **Le club de judo** sollicite la ville du Neubourg pour accorder une subvention pour Yasmine Horlaville, espoir pour la sélection des JO. La commission propose d'accorder une aide de 20%.
- **Duathlon distance L par le Triathlon du Pays du Neubourg**, le dimanche 07 octobre avec un départ à 12h30.

→ **Prochaine commission** : le lundi 12 février 2018 à 20h00.

-----

→ **Tarifs pour la représentation de « Jeanne d'arc, l'Opéra rock » du vendredi 05 octobre 2018**

*Mme Isabelle VAUQUELIN indique qu'au regard du prix de la prestation et des moyens techniques à mettre à disposition, les tarifs proposés sont de 20 € et 10 € en tarif réduit, applicable aux moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et titulaires d'une carte « handicap ».*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-004 : TARIFS POUR LA REPRESENTATION DE « JEANNE D'ARC, L'OPERA ROCK » DU VENDREDI 05 OCTOBRE 2018**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les tarifs des spectacles programmés par la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- fixe le tarif des billets pour la représentation au Neubourg en octobre 2018 de « JEANNE D'ARC, L'OPERA ROCK » à 20 €/personne.
- fixe le tarif réduit à 10€/personne, précisant que ce tarif peut s'appliquer, sous présentation d'un justificatif, aux moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA et aux titulaires d'une carte « handicap ».
- indique que les droits d'entrée seront encaissés par la régie de recettes pour les animations municipales.

**Adopté à l'unanimité**

-----

*Mme Isabelle VAUQUELIN annonce l'avant-première au cinéma de « La Ch'tite famille » le samedi 17 février, avec la venue de Dany BOON, accompagné de Laurence ARNE, Valérie BONNETON et Guy LECLUYSE. Mme Isabelle VAUQUELIN explique qu'elle a échangé sur ce sujet par messagerie avec les membres de la commission et ajoute que l'information n'a été confirmée que la veille. Elle précise que la pré-vente des tickets aura lieu le mercredi 14 février à 18h, dans les mêmes conditions que les pré-ventes précédentes, à savoir un nombre de places limité à 4 par personne, au tarif unique de 5€.*

-----

→ **Festival du Cinéma d'Animation : prise en charge des frais de déplacement pour l'équipe d'Ernest et Célestine**

*Mme Isabelle VAUQUELIN rappelle que le Festival du Cinéma d'Animation démarre le 3 février avec les expositions et continuera pendant les vacances de février avec les projections et des animations, dont le 1<sup>er</sup> mars, la venue du réalisateur et des décorateurs d'Ernest et Célestine en Hiver, qui demandent à être dédommagés de leur frais de déplacement, estimés à 40 € pour un aller-retour depuis Paris.*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-005 : FESTIVAL DU CINEMA D'ANIMATION 2018 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT POUR L'EQUIPE D'ERNEST ET CELESTINE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que l'équipe du film « Ernest et Célestine fera le déplacement au Neubourg dans le cadre du Festival du Cinéma d'Animation 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- accepte de participer aux divers frais occasionnés pour la venue de l'équipe du film d'animation Ernest et Célestine, à hauteur de 40 €.
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2018 au compte 6232.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**

-----

→ **Subvention exceptionnelle au club de judo du Neubourg pour le dossier de Yasmine Horlaville**

*Mme Isabelle VAUQUELIN explique que le club de judo du Neubourg sollicite une subvention exceptionnelle pour soutenir Yasmine Horlaville, judokate de niveau national qui a débuté au club du Neubourg. La subvention servirait à l'aider à financer ses déplacements.*

*Mme Isabelle VAUQUELIN précise que Yasmine est sélectionnée pour le Grand SLAM de Paris 2018 et est espoir pour la sélection des Jeux Olympiques, elle porte en compétition les couleurs du Neubourg et de la France.*

*Le club sollicitait une participation à hauteur de 30 %. La commission propose une participation de 20 % et a suggéré de transmettre le dossier à l'OMS pour une éventuelle participation complémentaire.*

*M. Benjamin MAUGY insiste sur le palmarès de cette sportive. Mme Isabelle VAUQUELIN précise que la commission a eu connaissance du dossier.*

*Mme Christel BERNARD demande que le conseil puisse être informé de ses résultats. Mme Evelyne DUPONT ajoute qu'un article pourra être fait dans Vivre Ensemble.*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-006 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE JUDO DU NEUBOURG POUR LE DOSSIER DE YASMINE HORLAVILLE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée par le Judo Club du Neubourg ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 457,03 € au Judo Club du Neubourg pour soutenir la judokate Yasmine Horlaville.
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2018.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Adopté à la majorité**

2 ABSTENTIONS : M. François BIDAULT ayant le pouvoir de M. Francis BRONNAZ

-----

→ **Désignation de 2 délégués au SITS (Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire) du Neubourg**

*Mme Isabelle VAUQUELIN rappelle que lors de la séance du 27 mars 2017, la commune approuvait les statuts du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire (SITS). Ces statuts stipulent que le syndicat est géré par un Conseil syndical constitué, conformément aux dispositions de l'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, à raison de DEUX délégués titulaires par commune (en cas d'empêchement, un pouvoir ne pourra être remis qu'à un autre délégué). Il convient donc de désigner 2 délégués.*

*Madame le Maire demande qui est candidat pour siéger au SITS. M. Edouard DETAILLE et Mme Isabelle VAUQUELIN se portent candidats.*

*Mme Isabelle VAUQUELIN précise qu'un fort partenariat existe avec le SITS, qui permet notamment à des enfants, dont les familles n'ont pas de moyens pour se rendre à l'école maternelle DOLTO, de monter dans le car entre Jean Moulin et Dolto, matin et soir. Sans cela, le trajet à pied leur prendrait 30 à 40 minutes. Le SITS facilite ainsi la scolarisation de ces enfants.*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-007 : DESIGNATION DE 2 DELEGUES AU SITS (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE) DU NEUBOURG**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal DCM-2017-052 du 27/03/2017 portant sur l'adhésion du Neubourg au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire (SITS) et sur l'approbation des nouveaux statuts du SITS ;

VU les statuts du SITS ;

CONSIDÉRANT que le comité syndical du SITS est constitué de 2 délégués titulaires par commune ;

CONSIDÉRANT que Mme Isabelle VAUQUELIN et M. Edouard DETAILLE se portent volontaires pour être les 2 délégués désignés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- désigne Mme Isabelle VAUQUELIN et M. Edouard DETAILLE en tant que délégués du SITS du Neubourg.

**Adopté à l'unanimité**

-----

➤ **COMMISSION URBANISME – AFFAIRES ECONOMIQUES**

Présentation du rapport par Mme Isabelle VAUQUELIN et M. Francis DURAND

Réunion du 22 janvier 2018

Présents : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Christel BERNARD, Mme Isabel COUDRAY, M. Edouard DETAILLE, M. Francis DURAND, Mme Anita LE MERRER, Mme Brigitte LOPEZ et Mme Isabelle VAUQUELIN.

→ **Bilan 2017**

	DIA	DP	PC	CU
2011	95	51	37	140
2012	61	66	31	88
2013	82	62	21	92
2014	76	53	26	92
2015	69	52	21	93
2016	87	66	31	110
2017	97	50	27	131

→ **Logements sociaux livrés en 2017**

		T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	total
LFE	Allée des alouettes		4	14	2		20
Siloge	rue Bioche	3	10	4			17
	"Foyer jeunes travailleurs"	9	1				10
	ZAC de la gare maisons		1	1	6	1	9
	ZAC de la gare appartements	2	6	6			14
Sécomile	ZAC de la gare maisons		1	7	3		11
	ZAC de la gare appartements	2	6	6			14
		16	29	38	11	1	95

→ **Logements sociaux mis en construction en 2018**

		T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	total
LFE	ZAC de la gare		2	5	1		8
			2	3	1		6
				3	1		4
		0	4	11	3	0	18

→ **Les marchés du mercredi en 2017 (en rouge les chiffres de 2016)**

Volants	Abonnés	Total	Volants	Abonnés	Total
67	69	136	24 456,90 €	29 845,20 €	54 302,10 €
69	73	142			
208 m	449 m	657 m	10 787 m	23 346 m	34 143 m
202 m	587 m	789 m	10 485 m	28 184 m	38 669 m

Le maximum a été de 186 (218) commerçants le 5 juillet 2017

Le minimum a été de 89 (88) commerçants le 18 janvier 2017

→ **Les autres marchés en 2017**

- Les Rameaux : 780.00 €
  - Le marché aux fleurs du 15 avril : 196.00 € (560 m)
  - La Saint Paul du 25 juin 2017 : 660.00 €
  - Le marché du soir du 13 juillet : 733,85 € (190 m)
  - La foire aux arbres : 1 258,10 € (358 m)
- Soit un total de recettes de 3 627,95 €

Conclusion : Les recettes totales sont de 57 930,05 € (60 442,80 €) soit -4,15 %. La prochaine commission des marchés aura lieu le mercredi 31 janvier.



→ **Projet IME**

- Le projet des Papillons Blancs est repris par l'ADAPEI 27.
- Modification du projet : suppression de l'étage et budget de 8 millions d'euros.
- Vente par la commune à l'ADAPEI de la parcelle AN 243 d'une surface de 10671 m<sup>2</sup> au prix de 20 € TTC le m<sup>2</sup>.
- Un PC modificatif va être déposé.
- Le dossier sera présenté au conseil d'administration du 23 janvier 2018.

→ **Relations avec le service instructeur de la Communauté de communes**

La commune a rencontré des difficultés dans l'instruction de plusieurs dossiers, avec notamment des motifs de refus non justifiés, tels qu'une entrée charretière et une maison en V (qui ne l'était pas) pour un permis de construire.

→ **ZAC de la gare – Bilan des ventes 2017**

date	Reprise ZAC				Prêt relais	Emprunt
24/04/2017	subventions	157 458,00 €				
24/04/2017	achat	1 642 412,07 €			632 222,00 €	1 010 191,00 €
	<b>Bilan des ventes</b>		<b>Ventes</b>		<b>Remboursement</b>	
date	Acquéreur	Parcelles	Vente	Promesses de vente	Prêt relais	Emprunt
16/05/2017	Cabinet paramédical	AM 432 et 433		77 350,00 €	554 872,00 €	
20/06/2017	LFE	AM 441, 442, 443 et 452	256 154,00 €		298 718,00 €	
19/09/2017	Chopin	AM 437, 438, 449 et 450		62 000,00 €	236 718,00 €	
07/12/2017	FEI	AM 270 et 273	216 912,07 €		19 805,93 €	
01/02/2018	Lemoine	AM 398		45 200,00 €	- €	984 796,93 €

→ **DIA**

- DIA 27 428 17 0094 : cession d'une propriété bâtie, Rue Octave Bonnel – Parcelle AL 86 et AL 87 (32 m<sup>2</sup>) – Cession de deux garages.
- DIA 27 428 17 0095 : cession d'une propriété bâtie, 6 chemin Saint Célerin – Parcelle AD 15 (3292 m<sup>2</sup>) – Cession d'une habitation.
- DIA 27 428 17 0096 : cession d'un bâtiment industriel, Route d'Epegard – Parcelle D 244 (4 291 m<sup>2</sup>).
- DIA 27 428 17 0097 Cession d'une habitation, 2T Avenue du Mal Delattre de Tassigny – Parcelle AO 124 - A0 130 (480 m<sup>2</sup>)
- DIA 27 428 18 0001 : cession d'une habitation, 35 Avenue de la Libération – Parcelles AN 123 - AN 124 (5 261 m<sup>2</sup>).
- DIA 27 428 18 0002 : cession d'une habitation, 18 rue Carnot – Parcelles AM 523 - AM 524 (anciennement AM 173) (38 m<sup>2</sup>)
- DIA 27 428 18 0003 : cession d'une habitation, 14 rue de Vitot – Parcelles AC 63 - AC 168 – AC 171 (595 m<sup>2</sup>)
- DIA 27 428 18 0004 : cession d'une habitation, 24 rue du Docteur Couderc – Parcelles AK 166 (278 m<sup>2</sup>)
- DIA 27 428 18 0005 : cession d'une habitation, 37 et 39 rue Octave Bonnel – Parcelles AL 77 – AL 81 – AL 82 (77 m<sup>2</sup>)
- DIA 27 428 18 0006 : cession d'une habitation, 7 rue de Nassandres – Parcelles AW 15 (786 m<sup>2</sup>)
- DIA 27 428 18 0007 : cession d'un fonds de commerce, 2 rue Octave Bonnel – Parcelles AL 232 (169 m<sup>2</sup>).

**Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner tous ces biens.**

→ **Certificat d'urbanisme**

- CU 027 428 18 N 0001 Route de Sainte Colombe. Parcelle AR 178 de 1 538 m<sup>2</sup>. Projet : terrain à bâtir pour la construction d'une maison d'habitation.
- CU 027 428 18 N 0008 : 3 rue de Crosville - Parcelle AM 100 de 3 095 m<sup>2</sup>. Projet : Le projet consiste en deux lots à bâtir sur chacun desquels sera édifiée une construction à usage d'habitation individuelle.  
Lot A (Rose) : terrain à bâtir de 1010 m<sup>2</sup> environ. Lot B (vert) : terrain à bâtir de 1030 m<sup>2</sup> environ. Lot C (bleu) : surplus à céder de 770 m<sup>2</sup> environ  
Etant au stade de l'esquisse, la surface plancher à construire n'est pas encore totalement fixée

Elle devrait cependant avoisiner les 250 m<sup>2</sup> par lot à bâtir. Quoiqu'il en soit cette dernière sera précisée et explicitée lors du dépôt du permis de construire correspondant par la personne concernée. Les terrains seront divisés par la procédure correspondant par la personne concernée. Les terrains seront divisés par la procédure de la déclaration préalable

→ **Déclaration Préalable**

- DP 27 428 17 N 0048 : création d'un porche d'entrée ouvert, élargissement d'une baie vitrée façade ouest, suppression des panneaux solaires et création de 5 velux en toiture – 14 A rue des Bruyères - Parcelle AB 139 de 2 197 m<sup>2</sup>.

- DP 27 428 18 N 0001 : habillage de la façade existante en TRESPA A20.7.2 Dark Blue avec panneau décors en applique. Châssis et porte existante non modifié Enseigne Alucobond RAL 9003 sur entretoise de 2 cm Rampe d'éclairage PLL sur bras – 4 Avenue de la Libération - Parcelle AE 72 de 44 m<sup>2</sup>.

**Les membres de la commission émettent un avis favorable à ces deux demandes.**

- DP 27 428 17 N 0049 : abri de sécurité télescopique et entièrement démontable en aluminium gris RAL 9007 et en polycarbonate translucide d'une longueur hors tout de 12.87 m et d'une largeur max de 6.84 m. Chaque extrémité sera fermée par un pignon constitué de panneaux polycarbonates fixes avec en façade avec une porte accordéon. Toit polycarbonate alvéolaire – 2 rue du Bosc Fichet - Parcelle AH 19 de 2 600 m<sup>2</sup>.

- DP 27 428 17 N 0050 : construction d'un appentis accolé sur appentis existant – 62 rue Octave Bonnel- Parcelle AL 105 de 1 900 m<sup>2</sup>.

**Pour ces deux dernières DP, le service instructeur de la Communauté de Communes a déjà émis un avis défavorable, car la surface concernée est supérieure à 20 m<sup>2</sup> et doit faire l'objet d'un permis de construire.**

→ **Permis de construire**

- PC 27 428 18 N 001 : Projet de montage d'un abri de sécurité sur piscine existante. Abri à pans droits, télescopique et démontable, de couleur gris RAL 9007 La structure aura une longueur hors toute dimension 12.87 m et une largeur nominale de 5.80 m. Façade et fond seront constitués par des panneaux verticaux fixes en polycarbonate plein transparent, incolore, de 4 mm d'épaisseur avec une porte accordéon en façade et un fond fixe Toit polycarbonate alvéolaire 8 mm d'épaisseur. Cet abri sera coulissant et totalement démontable– 2 rue du Bosc Fichet - Parcelle AH 19 de 2 600 m<sup>2</sup>.

**Les membres de la commission émettent un avis favorable à ce projet.**

→ **Permis de démolir**

- PD 27 428 18 0001 : démolition d'un bâtiment agricole – 50 rue du Doyen Jussiaume – Parcelle AD 173 de 3 285 m<sup>2</sup>

**Les membres de la commission émettent un avis favorable à ce projet.**

→ **Permis d'aménager**

- PA 27 428 18 0001 : Aménagement d'un parking - Démolition de garages – Rue Bioche – Parcelle AK 203.

Ce parking permettra d'avoir 40 places supplémentaires de parking pour le centre-ville.

**Les membres de la commission émettent un avis favorable à ce projet.**

→ **Question diverse**

Echanges sur la mise en place d'une pépinière d'entreprises sur le territoire de la commune du Neubourg.

→ Prochaine commission Economie Urbanisme : **lundi 19 Février 2018 à 18h30.**

-----

*Pour le bilan des marchés, Mme Christel BERNARD réitère sa demande formulée lors de la réunion de la commission, de connaître le montant des dépenses en face des recettes. M. Francis DURAND indique ne pas avoir encore les éléments de réponses.*

*Pour l'instruction des dossiers d'urbanisme, M. Francis DURAND précise que les difficultés continuent avec la communauté de communes.*

*Concernant la ZAC de la Gare, M. Francis DURAND explique que les cessions réalisées ou en cours couvrent déjà le prêt-relais. Les ventes à venir permettront de constituer des réserves pour le*

remboursement de l'emprunt d'1 010 191 € sur 7 ans.

Concernant l'IME, l'avis des Domaines a été sollicité et une délibération pourra être présentée au conseil municipal de février.

-----

→ **Acquisition d'un terrain de 770 m<sup>2</sup>**

M. Francis DURAND explique que la division de la parcelle AM 100 a délimité 2 terrains à bâtir et une partie à céder à la commune. Il s'agit d'un terrain d'une surface de 770 m<sup>2</sup>, mitoyen à la parcelle AM 269, déjà propriété de la commune et située en face de la Maison du Tourisme.

Ce dossier, amorcé il y a 2 ans, se débloque et représente une opportunité pour la commune. Ce terrain n'étant pas viabilisé et pas accessible depuis la route, il a pu faire l'objet d'une négociation pour parvenir au prix de 45 € le m<sup>2</sup>, soit un prix d'achat de 34 650 € hors frais de notaire.

M. Claude PASQUIER, pensant être sur un ancien terrain SNCF, s'inquiète d'un possible risque de pollution. M. Francis DURAND répond qu'il s'agit des terrains d'un ancien horticulteur et précise que les serres étaient plus sur les autres parcelles.

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-008 : ACQUISITION D'UN TERRAIN DE 770 M<sup>2</sup>**

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'acquérir un terrain de 770 m<sup>2</sup>, issu de la division de la parcelle AM 100, permettant ainsi d'agrandir l'espace vert existant sur la parcelle AM 269, le long de la Voie Verte, en face de la Maison du Tourisme ;

CONSIDÉRANT que la proposition d'achat par la commune à 45 € le m<sup>2</sup> a été acceptée par le vendeur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide d'acquérir un terrain de 770 m<sup>2</sup> issu de la division de la parcelle AM 100 pour le prix de 34 650 € hors frais de notaire.
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2018. Cette dépense est incluse dans les crédits ouverts par anticipation pour la section d'investissement 2018.
- charge l'étude BERNIER-PATY, notaires au Neubourg, de l'élaboration et la rédaction des actes.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous documents nécessaires à cette transaction.

**Adopté à l'unanimité**

-----

→ **Désaffectation et déclassement des parcelles AN 246 et AH 122 et cession à la SCI du Hoffard**

M. Francis DURAND rappelle que cette cession, envisagée dès 1985 et déjà approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 25/06/1985, n'avait pas été signée. La délibération de 1985 stipulait que « la procédure de déclassement de voie publique [avait] eu lieu ». Il convient de préciser dans la nouvelle délibération que la désaffectation est constatée ; que le déclassement est justifié et qu'il peut donc être prononcé pour pouvoir enfin vendre ce terrain occupé depuis une 30aine d'années comme espace de stockage par l'entreprise de matériaux. Il rappelle que c'est lors de la cession de Neumat à Big Mat que ce dossier a refait surface.

M. Didier ONFRAY indique que dans le diagnostic des eaux usées, ce secteur pose problème, à cause des racines des arbres. M. Francis DURAND répond que la servitude est prévue à cet effet et qu'il n'y a que du stockage sur ce terrain, pas de construction. M. Claude PASQUIER précise qu'autrefois, l'alimentation de la commune en eau venait du Tremblay Omonville.

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-009 : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DES PARCELLES AN 246 ET AH 122 ET CESSIION A LA SCI DU HOFFARD**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal du Neubourg du 25/06/1985 portant sur la cession de parcelle, sise avenue de la Libération, aux Docks Rislois ;

VU la délibération du Conseil Municipal du Neubourg du 18/12/2017 autorisant la cession des parcelles AN 246 et AH 122 à la SCI du Hoffard ;

VU l'estimation des Domaines en date du 22/11/2017 ;

CONSIDÉRANT que pour céder légalement un bien de son domaine public, une collectivité territoriale doit préalablement constater sa désaffectation puis le déclasser afin de l'incorporer dans son domaine privé ;

CONSIDÉRANT que le terrain correspondant aux parcelles AN 246 et AH 122 n'est plus affectée à l'usage direct du public depuis une trentaine d'années ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- constate la désaffectation des parcelles AN 246 et AH 122.
- prononce le déclassement des parcelles AN 246 et AH 122.
- décide de céder au prix de 12 000 € net vendeur à la SCI du Hoffard des parcelles AN 246 (144 m<sup>2</sup>) et AH 122 (93 m<sup>2</sup>) pour une contenance totale de 237 m<sup>2</sup>.
- charge l'étude BERNIER-PATY du Neubourg de l'élaboration et la rédaction de l'acte constitutif et les pièces annexes.
- précise qu'une servitude est à prévoir pour les canalisations souterraines.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous actes nécessaires à cette transaction.

**Adopté à l'unanimité**

-----

*M. Edouard DETAILLE demande pourquoi les briques du mur éboulé sur le trottoir rue de Verdun ne sont pas ramassées. M. Francis Durand suggère que les travaux soient faits par la commune et facturés à la propriétaire. Madame le Maire répond que la propriétaire attend l'accord de son assurance. Mme Hélène LEROY précise que la propriétaire doit également remonter un mur du côté de la résidence Turmel.*

*M. Jean-Luc BASTEL alerte sur l'entretien des terrains non occupés, comme les anciens terrains Point P que certains prennent pour une décharge publique en y balançant leurs déchets. C'est au propriétaire qu'il revient de nettoyer. M. Francis DURAND rassure sur le devenir du site Point P qui devrait se résoudre rapidement.*

*M. Jean-Luc BASTEL interpelle M. François BIDAULT sur les douches des terrains de football. Il insiste sur l'obligation de résultats. Madame le Maire, Mme Isabelle VAUQUELIN et M. François BIDAULT répondent qu'ils sont au courant et s'en occupent.*

*M. Claude PASQUIER indique que la route qui mène à l'usine de méthanisation est embourbée ; la circulation y est très dangereuse. Mme Isabelle VAUQUELIN indique que M. Francis BRONNAZ s'est déplacé sur le terrain accompagné de Monsieur LESUEUR des services techniques. La boue provient en majeure partie des linières.*

*M. Jean-Luc BASTEL interpelle le conseil municipal sur le coût de l'eau au Neubourg. Il a fait le calcul en additionnant les factures du SERPN et de VEOLIA. Il arrive à 580 € par an pour 2 personnes. M. Didier ONFRAY s'étonne de ces données. Avec 1,60 € le m<sup>3</sup> pour Véolia et 1,10 € le m<sup>3</sup> pour le SERPN, cela correspond à plus de 180 m<sup>3</sup> par an. M. Benoît PENET précise que la consommation moyenne en France est de 40 m<sup>3</sup> par personne et par an.*

*M. Jean-Luc BASTEL demande s'il ne serait pas possible de regrouper les 2 factures. M. Francis DURAND répond que la facturation a été volontairement séparée il y a 2 ans. M. Didier ONFRAY explique que cela a été fait pour une question de gestion des factures mais surtout des relances.*

-----

### ➤ **COMMISSION VOIRIE – AMENAGEMENT URBAIN**

#### → **Procès-verbal du Comité syndical du SIEGE du 2 décembre 2017**

*Madame le Maire rappelle aux conseillers que le sommaire du comité syndical du SIEGE du 2 décembre 2017 est joint à leur convocation et que le procès-verbal dans son intégralité leur a été envoyé par messagerie. Les élus souhaitant un exemplaire papier peuvent le réclamer auprès du secrétariat.*

-----

### ➤ **COMMISSION AFFAIRES SOCIALES**

#### **Lecture du rapport par Mme Brigitte LOPEZ**

#### **Réunion du 22 janvier 2018**

**Présents :** Mme Hélène LEROY, Mme Brigitte LOPEZ et Mme Jeanne-Marie BERTIN.

**Excusés :** Mme Evelyne CADIOU, M. Jean-Baptiste MARCHAND, Mme Sophie BETTENCOURT.

#### → **Sortie au Futuroscope**

Cette sortie est prévue le Week-end du 3 et 4 mars ; la commission propose une participation des familles minimales à hauteur de 10,00 € par personne. Les familles avec enfants devront avoir un quotient familial maximum de 600 €, dans un premier temps, ensuite nous monterons à 900 €. Cela fait 2 mercredis matin que nous tenons une permanence en Mairie pour recueillir les inscriptions des familles, à ce jour nous avons 22 personnes qui sont dans la tranche inférieure à 600 €, nous avons

décidé de refaire une matinée le mercredi 31 pour finir et clore les inscriptions. La commission propose que pour les personnes imposables du Neubourg, participe pour la somme de 94 €. Nous sommes toujours en attente de réponses des demandes de subventions.

→ **Seniors en vacances 2018**

Cette sortie est prévue à Luz Saint Sauveur dans les Pyrénées, du 1<sup>er</sup> juillet au 8 juillet 2018.  
Les seniors non imposables relevant de la CARSAT partiront pour la somme de 270,00 €.  
Les seniors non imposables relevant d'un autre régime partiront pour la somme de 384,00 €.  
Les seniors imposables du Neubourg partiront pour la somme de 545 €.  
Les seniors imposables de la CDC partiront pour la somme de 565 €.  
Les seniors imposables extérieurs à la CDC partiront pour la somme de 580 €.

→ **Sortie manège de Tilly Evreux**

Cette sortie est prévue en matinée le dimanche 18 mars de 12h30 à 17h30. Ce spectacle se nomme la revue de caserne.

Délibération à prendre sur les tarifs :	A L'unité	En couple
NEUBOURGEOIS	60 €	115 €
C D C	65 €	125 €
EXTERIEUR	70 €	135 €

→ **Sortie les hortillonnages**

Normalement prévue en avril, à ce jour en attente de renseignements complémentaires.

→ **Sortie le Mont St Michel**

Sortie prévue le mardi 12 juin, départ de l'office du tourisme du Neubourg à 6 heures pour la destination Villedieu les Poêles, 10 heures visite de la Fonderie, 11h45 déjeuner sur place le restaurant le fruitier, après-midi visite du Mont Saint Michel et pour les plus téméraires traversés des grèves.

Délibération à prendre sur les tarifs :	A l'unité	En couple
NEUBOURGEOIS	90€	170€
C D C	100€	190€
EXTERIEUR	110€	210€

→ Prochaine réunion le 19 février à 16 heures.

-----

→ **Tarif « imposables du Neubourg » pour la sortie famille au Futuroscope en 2018**

*Mme Christel BERNARD demande combien de familles sont inscrites pour le séjour au Futuroscope. Mme Hélène LEROY répond qu'il y a 22 personnes en ne prenant pour le moment que les familles dont le quotient familial est inférieur à 600 €. Elle se limite à cette cible avant d'élargir. Elle indique qu'elle a publié un article sur Facebook. Elle sait qu'il y a des familles qui répondent aux critères et qui ne sont pas venues s'inscrire, alors que ce sont elles qu'elle veut faire venir.*

*Mme Hélène LEROY précise que le tarif voté ce jour ne devrait servir que pour sa participation en tant qu'accompagnatrice du groupe.*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-010 : TARIF « IMPOSABLES DU NEUBOURG » DE LA SORTIE FAMILLE AU FUTUROSCOPE EN 2018**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal du Neubourg du 18/12/2017 fixant les tarifs pour la sortie famille au Futuroscope 2018 ;

CONSIDERANT que le tarif fixé à 10 € par ladite délibération ne s'applique qu'aux personnes avec un quotient familial inférieur à 600€ puis 900€ ;

CONSIDERANT que certains participants au séjour ne répondront pas aux critères définis dans la délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- fixe la participation pour la sortie FUTUROSCOPE 2018 pour les personnes imposables habitant Le Neubourg à 94 € par personne.

- précise que les recettes seront encaissées par la régie « Affaires Sociales ».

- autorise le Maire, ou un Maire Adjoint Délégué, à signer tous documents afférents à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**

-----

→ **Séjour seniors en vacances 2018**

Mme Hélène LEROY rappelle que le séjour Seniors en vacances 2018 aura lieu du 1<sup>er</sup> au 8 juillet à Luz Saint-Sauveur. Elle annonce les tarifs proposés par la commission. Les séjours devront être réglés avant le 2 juin. Attendant confirmation sur la possibilité de réserver une chambre individuelle, le tarif de 10 € par nuit et par personne est tout de même soumis au vote pour ne pas à avoir à redélibérer.

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-011 : SEJOUR SENIORS EN VACANCES 2018**

VU le code général des collectivités territoriales ;

RAPPELANT que dans le cadre du projet «SENIORS EN VACANCES», la Ville du Neubourg propose des séjours aux personnes âgées de 60 ans et plus (retraitées ou sans activité professionnelle) et aux personnes en situation de handicap à partir de 55 ans. Les participants peuvent être accompagnés de leur conjoint, d'enfants de moins de 18 ans (sans condition de parenté), ou de leurs aidants familiaux ou professionnels ;

CONSIDÉRANT que pour l'édition 2018 de l'opération « Seniors en vacances », la commission Affaires sociales propose un séjour du 1<sup>er</sup> au 8 juillet à Luz Saint-Sauveur ;

CONSIDÉRANT que l'ANCV apporte une aide financière d'un montant de 160 € aux seniors retraités non imposable avant déduction fiscale ;

CONSIDÉRANT que la CARSAT apporte une aide de 93 € aux seniors non imposables du régime général ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- fixe les tarifs suivants pour le séjour 2018 de "Seniors en Vacances" :

	Tarifs par personne
Personnes non imposables du régime général	270 €
Personnes non imposables hors régime général	384 €
Personnes imposables du Neubourg	545 €
Personnes imposables de la communauté de communes	565 €
Personnes extérieures	580 €
Acompte (inclus dans les tarifs ci-dessus)	50 €
Supplément Chambre individuelle	10 € / nuit

- précise qu'en cas d'annulation des sorties du fait de l'organisateur ou en cas de désistement d'un participant pour cause de maladie, accident ou décès (du participant ou du conjoint), seul l'acompte ne sera pas restitué, sur présentation d'un justificatif (certificat médical ou acte de décès).

- indique que le séjour devra être réglé dans son intégralité au 2 juin. A défaut, l'acompte ne sera pas restitué.

- précise que les recettes seront encaissées par la régie « Affaires Sociales ».

- ajoute que les éventuels remboursements autorisés s'effectueront par virement administratif.

- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2018.

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**

-----

→ **Tarifs pour la sortie « diner-spectacle » à Evreux**

Mme Hélène LEROY indique que la commission Affaires sociales propose une soirée dîner-spectacle au Manège de Tilly à Evreux le 18 mars 2018.

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-012 : SORTIE « AFFAIRES SOCIALES » : TARIFS POUR « LE MANEGE DE TILLY », DINER-SPECTACLE A EVREUX**

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que la commission Affaires Sociales propose des sorties et qu'il convient d'en fixer les tarifs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- fixe les tarifs suivants pour la sortie dîner-spectacle du 18 mars 2018 :

	Habitant Le Neubourg	Habitant Communauté de Communes	Personne extérieure
Personne seule	60	65	70
Couple	115	125	135

- précise que :

• Les recettes seront encaissées par la régie « Affaires Sociales ».

• En cas d'annulation des sorties du fait de l'organisateur ou en cas de désistement d'un participant pour cause de maladie, accident ou décès (du participant ou du conjoint), les remboursements s'effectueront, sur présentation d'un justificatif (certificat médical ou acte de décès) par virement administratif.

- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2018.

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**

-----

→ **Tarifs pour la sortie « Journée au mont Saint-Michel**

Mme Hélène LEROY rappelle le programme de la journée « Mont Saint-Michel » du 12 juin prochain avec visite de la fonderie de Villedieu-les-Poêles le matin.

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-013 : SORTIE « AFFAIRES SOCIALES » : TARIFS POUR LA SORTIE « JOURNEE AU MONT SAINT-MICHEL » DU 12/06/2018**

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que la commission Affaires Sociales propose des sorties et qu'il convient d'en fixer les tarifs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- fixe les tarifs suivants pour la sortie « Journée au Mont Saint-Michel » du 12 juin 2018 :

	Habitant Le Neubourg	Habitant Communauté de Communes	Personne extérieure
Personne seule	90	100	110
Couple	170	190	210

- précise que :

- Les recettes seront encaissées par la régie « Affaires Sociales ».
  - En cas d'annulation des sorties du fait de l'organisateur ou en cas de désistement d'un participant pour cause de maladie, accident ou décès (du participant ou du conjoint), les remboursements s'effectueront, sur présentation d'un justificatif (certificat médical ou acte de décès) par virement administratif.
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2018.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**

-----

➤ **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**Lecture du compte-rendu succinct par Mme Hélène LEROY**

**Réunion du 08 janvier 2018**

**Ordre du jour :**

- Bilan des actions d'animations sociales et de la perte d'autonomie 2017 par Coeur-Vie-Services et présentation du budget prévisionnel 2018 ;
- Le bilan 2017 soulève des questions par rapport à la convention initialement signée et le projet 2018 ne sera renouvelé qu'à la condition que ces questions soient résolues et uniquement pour un trimestre, voire deux, si le conseil d'administration y consent.

**Commentaire ce jour :** Nous avons reçu la démission de Coeur-Vie-Services, par mail.

- Projet d'animations sociales avec MFR : "Animation solidaire - aiMer Faire". C'est un projet d'animations sociales et culturelles sur 24 après-midi (2 par mois), pour un coût de 2 250 €.
- Choix d'un prestataire funéraire pour l'année 2018, pour assurer les inhumations des personnes décédées au Neubourg, sans famille et sans ressource : Deux entreprises ont été consultées, Roc-Eclerc et Lhuillier. Le moins-disant étant l'entreprise LHUILLER il a été retenu pour 2018. Une consultation aura lieu chaque année.
- Dossiers en cours :
  - Une demande d'aide pour une dette d'eau et d'un solde de formation professionnelle pour un montant de 183,48 € ;
  - Une demande de bons alimentaires pour un montant de 150 € ;
  - Une demande d'aide pour un impayé d'électricité pour un montant de 250 € ;
  - Une demande d'aide a été refusée pour ressources suffisantes.
- La résidence Turmel s'est équipée d'un téléviseur offert par Mme GAUVIN Denise, qui vient d'arriver à Turmel et le CCAS a acheté 6 fauteuils crapauds pour un montant de 540 €, pour faire un coin télé.
- Prochain conseil d'administration du CCAS, le lundi 5 février à 18h00.

-----

## ➤ **COMMISSION COMMUNICATION - ANIMATIONS**

**Lecture du rapport par Mme Evelyne DUPONT**

**Réunion du 23 janvier 2018**

**Présents :** Mme Brigitte LOPEZ, Mme Evelyne DUPONT, M. Gilles BARBIER, M. Francis DURAND.

**Excusées :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Christelle DEGLOS.

**Assistaient :** Mme Justine VERHEULE et Mme Laurine DOUBET.

### **COMMUNICATION**

#### → **Supports de communications divers**

- Distribution début janvier du Vivre Ensemble, de l'agenda et du calendrier 2018, auxquels nous avons dû et pu associer le calendrier des ordures ménagères de la CDC. Cette prestation est toujours assurée par Contact Services.

- Compte tenu des nombreuses manifestations culturelles et festives pour les deux mois à venir, il convient de faire un choix au niveau des supports de communication en ville ; l'idée étant plutôt de privilégier les spectacles (théâtre et concerts) qui nécessitent une ouverture de billetterie.

. après le 29 janvier les panneaux « Quatuor Varèse » remplacent le théâtre « Tableau de Famille »

. mise en place ensuite des panneaux concert du 30/03 et théâtre du 07/04.

. les panneaux pour la chasse aux œufs remplaceront ceux du concert du 16/03

- Sur les 8 panneaux de grand format, 6 seront destinés au FCA avec visuel des films et 2 au tour de Normandie avec visuel de course et placés sur le circuit (rue du champ de bataille et place de la mare des fossés).

- Pour le tour de Normandie : encarts sur la ville dans le magazine officiel du tour

- Pour le FDA : communication plus élargie avec une campagne dans Paris Normandie (Eure): 10 parutions sur ¼ de page du 02/02 au 09/03, plus un bandeau en première page le 24/02.

- Pour le comice agricole, les affichettes seront distribuées aux commerçants par les membres en même temps que la plaquette.

- Pour la chasse aux œufs les panneaux 60/80 seront installés de préférence sur le site (places du château, fontaine) – Voir possibilité d'installation des 2 banderoles verticales sur les piliers de l'entrée du château quelques semaines avant la date de la manifestation.

- Nécessité d'annoncer en amont ces manifestations en utilisant les 3 sucettes « clear chanel » avec un visuel listant ces événements du 16 mars au 07 avril, au nombre de 6. Impression gratuite.

- Utilisation des 4 mats d'information et des 3 sucettes « clear chanel » durant les périodes où il n'y a aucun événement : Y installer des visuels sur les divers éléments du patrimoine de la ville avec une présentation historique.

#### → **Site internet**

- Obsolète, difficile à gérer il doit être refait.

- Cahier des charges en cours de préparation.

- Recherche d'un prestataire.

### **ANIMATIONS**

→ **Bilan du feu d'artifice** du samedi 16 décembre 2017 : cette année le temps était plus propice qu'en 2016 et les spectateurs étaient nombreux ; les 400 bonnets de Noël ont été distribués ; il en aurait fallu encore davantage. Dès la fin du spectacle, le public est remonté en ville et le manège était pris d'assaut.

La commission propose d'augmenter la quantité de bonnets pour 2018, mais de conserver le même nombre de tickets de manège.

Pour cette fin d'année, il est fixé au samedi 15 décembre, le thème est

« Noël Enchanté », spectacle pyrotechnique reprenant des versions rythmées des chants de Noël les plus connus, permettant ainsi aux spectateurs de participer.

#### → **Chasse aux œufs du 31 mars**

Attente propositions du chocolatier pour les lots (9 sujets pour les 3 premiers des 3 tranches d'âges) et 3 œufs pour l'œuf doré.

Attente propositions d'ateliers de la Grande Echelle

Voir possibilité de remplacer la pinata de l'année dernière par des jeux en bois accessibles aux familles.



→ **Repas des aînés du 13 mai**

Ce sera le remplaçant du traiteur Stéphane Maison

La commission propose de reprendre les mêmes animatrices que l'année passées (une accordéoniste et une chanteuse).

→ **Saint Paul du samedi 23 juin**

- Choix du thème du feu d'artifice : « Allumer le feu », spectacle pyrotechnique sur une sélection des plus grands tubes de Johnny.

- Il n'y aura pas de concert de l'Orchestre d'Harmonie de l'UP, le chef d'orchestre n'étant pas disponible ce jour. Nous étudions la possibilité d'une autre manifestation.

→ **13 et 14 juillet** (vendredi et samedi)

- **choix du thème du feu d'artifice** : « Epic Olympic », spectacle pyrotechnique sur des musiques épiques associant orchestre symphonique, sons numériques et chœurs puissants

- **fanfare** pour emmener la retraite aux flambeaux : la commission propose de reprendre « le Groupe Carnavalesque »

- **structures gonflables** : la proposition effectuée par un nouveau prestataire ne remplissant pas les critères demandés, la commission propose d'élargir les recherches auprès d'autres établissements.

→ **Questions diverses :**

- **Journée de la femme** du jeudi 8 mars: horaire avancé à 17 h 30 puisque nous sommes en période de vacances.

Il est proposé d'étendre les invitations aux présidentes d'association et aux directrices d'écoles du Neubourg.

- **Séances cinéma retraité** : le lundi 22 janvier : brillantissime : 254 entrées,  
le lundi 5 février : Normandie Nue,  
le lundi 12 mars : la ch'tite famille (à confirmer).

-----

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

→ Madame le Maire indique que suite à un mail envoyé par M. Jean-Baptiste MARCHAND demandant pourquoi il n'a pas été sollicité pour la tribune libre dans le dernier numéro de Vivre Ensemble, elle explique que M. Jean-Baptiste MARCHAND ne faisant plus partie du FN, il ne peut plus s'exprimer dans le journal de la commune.

→ Mme Christel BERNARD demande quand les riverains de la rue de Vitot seront conviés à une réunion publique pour une présentation des travaux prévus. Madame le Maire explique que le dossier a pris un peu de retard à cause du marché public et confirme qu'une réunion sera bientôt programmée.

→ Madame le Maire indique qu'un planning prévisionnel des réunions du conseil municipal pour l'année 2018 a été établi et est à leur disposition.

-----

**Prochain conseil : Lundi 26 février 2018**

**Fin de séance : 21h51**

-----

### **Délibérations du 29 janvier 2018**

- DCM-2018-001 : OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2018
- DCM-2018-002 : ATTRIBUTION D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION 2018 A L'ASSOCIATION « LES P'TITS LOUPS » POUR LE CENTRE DE LOISIRS DU NEUBOURG
- DCM-2018-003 : FONCIER DU GOLF : ACCORD POUR LE MAINTIEN DES MODALITES DE PAIEMENT A LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA CESSIION PAR MONSIEUR JACQUES GARCIA A LA SOCIETE DECORATION JACQUES GARCIA
- DCM-2018-004 : TARIFS POUR LA REPRESENTATION DE « JEANNE D'ARC, L'OPERA ROCK » DU VENDREDI 05 OCTOBRE 2018
- DCM-2018-005 : FESTIVAL DU CINEMA D'ANIMATION 2018 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT POUR L'EQUIPE D'ERNEST ET CELESTINE
- DCM-2018-006 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE JUDO DU NEUBOURG POUR LE DOSSIER DE YASMINE HORLAVILLE
- DCM-2018-007 : DESIGNATION DE 2 DELEGUES AU SITS (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE) DU NEUBOURG
- DCM-2018-008 : ACQUISITION D'UN TERRAIN DE 770 M<sup>2</sup>
- DCM-2018-009 : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DES PARCELLES AN 246 ET AH 122 ET CESSIION A LA SCI DU HOFFARD
- DCM-2018-010 : TARIF « IMPOSABLES DU NEUBOURG » DE LA SORTIE FAMILLE AU FUTUROSCOPE EN 2018
- DCM-2018-011 : SEJOUR SENIORS EN VACANCES 2018
- DCM-2018-012 : SORTIE « AFFAIRES SOCIALES » : TARIFS POUR « LE MANEGE DE TILLY », DINER-SPECTACLE A EVREUX
- DCM-2018-013 : SORTIE « AFFAIRES SOCIALES » : TARIFS POUR LA SORTIE « JOURNEE AU MONT SAINT-MICHEL » DU 12/06/2018